

## Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations Année scolaire 2023 -2024

## **AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4<sup>E</sup> ANNÉE**

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date 13/10/23	Étape 1 (20%) Date 9/11/23	Étape 2 (20%) Date 16/2/24	Étape 3 (60%) Date 20/6/24
Français				
Lire (50%)		~	~	✓
Écrire (30%)			~	✓
Communiquer oralement (20%)		~		✓
Anglais				
Communiquer oralement en anglais (	0%)	~	~	✓
Comprendre des textes lus et entend	S (35%)	~	~	✓
Écrire des textes (15%)	apprentissages faits			✓
Mathématique	et du			
Résoudre une situation-problème (309	comportement		~	✓
Utiliser un raisonnement mathématiq	e (70%)	~	~	✓
Éthique et culture religieuse (100%)			~	✓
Géographie, histoire et éducation à la (100%)	toyenneté	√	V	✓
Science et technologie (100%)		~	~	✓
Éducation physique et à la santé (100%)		~		✓
Art (100%) Arts plastiques			~	✓
Art (100%) Musique			~	✓

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources laissées à sa discrétion. Il est à noter qu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet (	d'un commentaire à l'étape3
☐ Exercer son jugement critique ☐ Communiquer	☑ Organiser son travail ☐ Travailler en équipe

## Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant(e) de votre enfant.